

SCoT BEAUJOLAIS 2045

Schéma de Cohérence Territoriale

➤ Version approuvée le 26 juin 2025



MODALITES DE MISE EN ŒUVRE ET INDICATEURS DE SUIVI ET D'ÉVALUATION DES OBJECTIFS DU SCoT



Syndicat Mixte
du Beaujolais

MODALITES DE MISE EN ŒUVRE DU SCoT

Le SCoT doit évaluer les résultats de son application, notamment en ce qui concerne l'environnement, au plus tard à l'expiration d'un délai de six ans à compter de son approbation. Dans cet objectif, le SCoT assurera la mise en place d'un dispositif de suivi régulier à l'aide d'indicateurs permettant de mesurer l'évolution du territoire.

Les résultats du suivi devraient permettre de conduire les évaluations ultérieures et, si nécessaire, d'ajuster les orientations ou les projets correspondants. Ce suivi s'appuie sur des indicateurs qualitatifs et quantitatifs à renseigner régulièrement et qui correspondent aux enjeux majeurs identifiés sur le territoire du SCoT.

En s'appuyant sur ces indicateurs, le SYNDICAT MIXTE DU BEAUJOLAIS engagera un travail de suivi et d'observation sur les thématiques suivantes :

- Le suivi de l'artificialisation, en lien avec les données développées à l'échelle nationale (observatoire de l'artificialisation), avec l'évolution du SRADDET, et en tenant compte des nouvelles définitions de l'artificialisation en cours de précision dans le cadre des décrets d'application de la loi dite « Climat et Résilience ».
- -Le suivi de la qualité de la densification grâce à la mise en place d'un plan d'action relatif à la densification acceptable des enveloppes bâties définies et des franges urbaines
- Le suivi de la production de logements au regard des objectifs du SCOT, en lien étroit avec les 4 EPCI lesquels, à leur échelle, effectuent un suivi, que ce soit dans le cadre de l'instruction des autorisations d'urbanisme, de la mise en oeuvre des PLUi et PLH, ou simplement dans le cadre de l'exercice de leurs compétences (urbanisme / habitat). Un appui sur les données compilées et suivies par les services de l'Etat sera également recherché.
- Le suivi des dynamiques d'aménagement et d'artificialisation dans les espaces économiques, afin de vérifier la cohérence entre les documents cadres intercommunaux (PLUi, schémas de développement économique) et les dispositions du SCOT, que ce soit les dispositions quantitatives (plafonds fonciers) ou qualitatives (critères de qualité pour l'aménagement des espaces économiques).
- Le suivi des autorisations d'exploitation commerciales en lien avec l'application du volet commerce du DOO et du DAACL.

- Le suivi des travaux engagés par les EPCI en matière de renaturation et de désimperméabilisation des sols, afin d'évaluer la mise en oeuvre des stratégies territoriales à ce niveau. Les recensements d'espaces à désimperméabiliser / renaturer dans les PLU(i) afin de construire une base de données plus précise des sites concernés.
- -La mise en oeuvre du Plan Paysage des Coteaux viticoles et le suivi du plan d'action
- -Un appui réglementaire des communes qui sont réglementées par une carte communale

Un travail de capitalisation et d'analyse des documents d'urbanisme est également prévu pour veiller à la mise en oeuvre globale du projet de SCoT.

Le SMB sera associé à l'ensemble des démarches d'élaboration et de révision des documents, ce qui lui permettra d'effectuer un suivi transversal.

INDICATEURS DE SUIVI ET D'ÉVALUATION DES OBJECTIFS DU SCoT

Les indicateurs ont été déterminés en respectant le volet consommation foncière et les 4 volets thématiques des objectifs du DOO

- Suivi général des objectifs du PAS
- Suivi et évaluation de la consommation des enveloppes foncières et de l'espace
- Suivi et évaluation des objectifs du développement économique du Beaujolais
- Suivi et évaluation des objectifs du développement urbain et de la densification acceptable
- Suivi et évaluation des objectifs de l'évolution des mobilités
- Suivi et évaluation des objectifs de la préservation de l'environnement, du cadre de vie et de nos ressources

- I. Indicateurs de suivi général du PAS**
- II. Indicateurs de consommation des enveloppes foncières et de l'espace**
- III. Indicateurs du développement économique**
- IV. Indicateurs du développement urbain et de la densification acceptable**
- V. Indicateurs de l'évolution des mobilités**
- VI. Indicateurs de la préservation de l'environnement, du cadre de vie et de nos ressources**

I- Indicateurs de suivi général

- Ind 1 : Évolution de la population à l'échelle du SCoT, des intercommunalités et de l'armature urbaine.
- Ind 2 : Indice de vieillesse.
- Ind 3 : Taille moyenne des ménages.
- Ind 4 : Évolution du nombre de logements par type (résidences principales, secondaires et logements vacants) à l'échelle du SCoT, des EPCI et de l'armature urbaine.
- Ind 5 : Rythme de construction (SCoT, EPCI et armature urbaine).
- Ind 6 : Part de la taille des logements (T1, T2...) dans les constructions récentes (SCoT, EPCI et armature urbaine).
- Ind 7 : Part d'habitats individuel, groupé et collectif dans les constructions récentes (SCoT, EPCI et armature urbaine).
- Ind 8 : Nombre et part des logements sociaux dans l'armature urbaine.
- Ind 9 : Nombre et densité des équipements par gamme (proximité, intermédiaire, supérieure) (SCoT, EPCI et armature urbaine).
- Ind 10 : Nombre de commerces (SCoT, EPCI et armature urbaine).
- Ind 11 : Nombre et évolution des emplois (SCoT, EPCI et armature urbaine).
- Ind 12 : Nombre et évolution des actifs (SCoT, EPCI et armature urbaine).
- Ind 13 : Indice de concentration d'emploi (SCoT, EPCI).
- Ind 14 : Évolution du nombre d'exploitations agricoles.
- Ind 15 : Évolution des surfaces consacrées à l'agriculture biologique (EPCI, SCoT).
- Ind 16 : Fréquentations des offres touristiques du territoire.
- Ind 17 : Nombre d'offres de séjours sur le territoire.
- Ind 18 : Nombre de labels de tourisme durables sur le territoire.

1.1.1 **DONNEES POUVANT ETRE EXPLOITEES ET PERIODE DE SUIVI CONSEILLEE**

- INSEE
- Sitadel
- AGRESTE
- Chambre d'agriculture
- Office de tourisme
- Données locales

Période de suivi conseillée : tous les 6 ans, à l'exception des indicateurs liés au logement : tous les 3 ans.

II- Indicateurs de consommation des enveloppes foncières et de l'espace

La lutte contre l'artificialisation des sols représente une orientation fondamentale pour l'aménagement futur du territoire. En cohérence avec le Projet d'Aménagement Stratégique (PAS), le SCOT vise à répondre aux grands objectifs suivants :

- Préserver et valoriser le foncier nécessaire au maintien des activités agricoles, viticoles et forestières ;
- Engager une trajectoire de sobriété foncière, en réduisant l'artificialisation des sols selon l'objectif de la Loi Climat et Résilience.

En cohérence avec les dispositions de la loi Climat et Résilience, le SCOT vise à :

- Réduire de 50% les rythmes de consommation d'espace entre 2021 et 2041, par rapport à la période de référence 2011-2021 ;
- Diviser de nouveau par deux les rythmes d'artificialisation sur la décennie suivante (2031-2041), et de nouveau par deux pour la période 2041-2045.

La consommation d'espace « passée » sur la période 2011-2021 est évaluée dans le rapport de présentation à 820 hectares. En application des objectifs ci-dessus, l'artificialisation maximale envisagée dans le projet de SCOT est de 650 hectares sur la période 2021-2045 :

- 410 hectares sur la période 2021-2031, volume intégrant les surfaces consommées entre 2021 et 2025
- 205 hectares sur la période 2031-2041 ;
- 35 hectares sur la période 2041-2045 (4 ans).

Dans ce contexte de réduction de l'artificialisation, l'objectif est que la répartition du foncier mobilisé soit équilibrée, en veillant à réserver des possibilités équivalentes pour l'habitat d'une part, et pour l'activité économique et les équipements d'autre part.

INDICATEURS DE SUIVI ET MODALITES DE MISE EN ŒUVRE

- Ind 21 : évolution de la surface agricole utilisée.
- Ind 22 : surface des nouveaux quartiers résidentiels créés à partir de l’approbation du SCoT (nouvelles zones IAU et zones 2AU) à comparer avec un objectif qu’il fixe à l’horizon 2045
- Ind 23 : surface des parcs d’activités et des zones commerciales créés, à
- Ind 24 : nombre de logements créés dans l’enveloppe urbaine existante à comparer avec un objectif global

DONNEES POUVANT ETRE EXPLOITEES ET PERIODE DE SUIVI CONSEILLEE

- Observatoire de la consommation de l’espace par le CEREMA
- Recensement agricole
- Analyse des PLU
- Si elle existe : Photo aérienne à jour
- Vérification éventuellement sur le terrain
- Base de données collectées par les communes pour les logements créés dans l’enveloppe urbaine existante et pour les nouvelles zones urbanisées en extension et les parcs d’activités / zones commerciales

Période de suivi conseillé : tous les 6 ans, sauf pour l’indicateur 2-4 avec une période conseillée de 3 ans.

III. Indicateurs du développement économique

Objectif du DOO	Indicateurs	Echelle	Source des données	Suivi SIG	
1-Un développement économique, commercial et touristique rapprochant emploi et résidence					
Orientation 1 : Renforcer l'attractivité économique du Beaujolais par ses pôles d'activités structurants et un tissu artisanal complémentaire					
1.1-Offrir des capacités d'accueil suffisantes pour le développement des activités industrielles, artisanales et tertiaires en s'appuyant sur une organisation hiérarchisée des espaces économiques	DE1	Evolution du nombre de ZAE + Surfaces de ZAE aménagées (création + extension)	SCoT, EPCI, typologie de ZAE	EPCI, autorisation d'urbanisme	oui
	DE2	Rythme de consommation d'espace à vocation économique	SCoT, EPCI, typologie de ZAE	SMB observatoire conso	oui
	DE3	Evolution du nombre d'emplois	SCoT, EPCI	RP INSEE	non
	DE4	Evolution du ratio emplois / actifs	SCoT, EPCI	RP INSEE	non
	DE5	Evolution du ratio emplois / surface consommée	SCoT, EPCI	RP INSEE + SMB observatoire conso	oui
1.2-Offrir des solutions de développement de services de proximité au sein des centralités, pour préserver les capacités d'emploi dans le tissu local	DE6	Projets réalisés en centralité comprenant une offre de service	SCoT, EPCI	EPCI, autorisation d'urbanisme	non
1.3-Améliorer la qualité des espaces économiques pour une plus forte attractivité	DE7	Surfaces de ZAE requalifiées	SCoT, EPCI, typologie de ZAE	EPCI, autorisation d'urbanisme	oui
Orientation 2 : Affirmer la vocation de ressource économique locale des activités agricoles, viticoles et sylvicoles					
2.1-Préserver et valoriser le foncier bâti et non bâti nécessaire au maintien et au développement des activités agricoles	DE8	Evolution du nombre d'hectares classés en zone A	SCoT, EPCI	Documents d'urbanisme	oui
	DE9	Nombre de constructions autorisées en zone A	SCoT, EPCI	Documents d'urbanisme + SMB observatoire conso	oui
	DE10	Nombre de changements de destination autorisés	SCoT, EPCI	Suivi CDPENAF	non
	DE11	Evolution de la SAU		RGA (tous les 10 ans, 2020)	non
	DE12	Evolution du nombre d'exploitants agricoles		RGA (tous les 10 ans, 2020)	non
2.2-Préserver les espaces viticoles et répondre aux besoins d'aménagement des exploitation	DE13	Evolution du nombre d'hectares de vignes	SCoT, EPCI	RGA (tous les 10 ans, 2020) + SMB observatoire conso	oui
	DE14	Evolution du nombre d'exploitants viticoles	SCoT, EPCI	RGA (tous les 10 ans, 2020)	non
2.3-Dynamiser et pérenniser la filière bois du Beaujolais au profit de l'activité économique locale tout en protégeant la ressource	DE15	Evolution du nombre d'hectares de bois	SCoT, EPCI	SMB observatoire conso (base BD forêt V2)	oui
	DE16	Nombre de PC pour extension des scieries ou séchage			
	DE17	Nombre de PC pour aménagement d'entreprises de transformation du bois et de valorisation des productions locales			
	DE18	Nombre d'ha expérimentation de diversification des essences			
Orientation 3 : Adapter l'offre commerciale aux besoins des habitants du Beaujolais en cohérence avec l'armature territoriale repensée					
3.1-Localiser les secteurs d'implantation préférentielle pour conforter la vocation commerciale des centralités et le commerce de proximité	DE17	Respect de l'armature commerciale	SCoT, EPCI	Bilan des CDAC	non
	DE18	Adéquation de l'offre aux besoins des habitants (évasion commerciale)	SCoT	Enquête de consommation des ménages (tous les 5 ans : 2022)	non
	DE19	Evolution du nombre de commerces	SCoT, EPCI, armature territoriale	BPE (tous les 5 ans : 2021)	oui
3.2-Aménager qualitativement les centralités rurales au service de leur dynamisme commercial	DE20	Evolution du nombre de commerces dans les centralités rurales (niveau 4 et 5)	armature territoriale	BPE (tous les 5 ans : 2021)	oui
3.3-Agir sur la requalification et la densification des zones commerciales périphériques	DE21	Nombre de projets contribuant à densifier ou requalifier les zones commerciales de périphérie	SCoT, EPCI	Bilan des CDAC, autorisation d'urbanisme, OAP prévue dans les documents d'urbanisme	non
Orientation 4 : Déployer des politiques d'aménagement qui facilitent le développement touristique dans le respect du cadre environnemental et paysager					
4.1-Faciliter la mise en œuvre des aménagements touristiques qualitatifs	DE22	Nombre de projets contribuant au développement touristique	SCoT, EPCI	Documents d'urbanisme, autorisation d'urbanisme	non
4.2-Faciliter l'amélioration des capacités et de la qualité de l'offre d'hébergement	DE23	Evolution du nombre d'hébergement (Pas d'observatoire du tourisme sur le territoire) suivi du nombre d'hôtel (+ de 5 chambres) et du nombre de campings sur la BPE	SCoT, EPCI	BPE (tous les 5 ans : 2021)	oui

IV-Indicateurs du développement urbain et de la densification acceptable

Objectif du DOO		Indicateurs	Echelle	Source des données	Suivi SIG
2-Un développement urbain maîtrisé, équilibré et économe en foncier					
Orientation 1 : Maîtriser et équilibrer la croissance démographique dans un objectif de conforter un maillage complémentaire entre l'est et l'ouest					
1.1-Limiter la croissance démographique à un taux modéré de 0,75 % par an, en permettant un rééquilibrage entre l'est et l'ouest du territoire	DU1	Suivi du nombre d'habitants sur le territoire et leur répartition	SCoT, EPCI, Polarité	RP INSEE	non
1.2-Conforter les logiques de bassin de vie et de mise en réseau des polarités "relais" rurales et urbaines grâce à un "maillage de complémentarité"	DU2	Suivi de la croissance démographique et du poids démographique des polarités	SCoT, EPCI, Polarité	RP INSEE	non
Orientation 2 : Répondre aux besoins en logement des habitants actuels tout en permettant l'accueil de nouveaux habitants en garantissant la qualité de vie en Beaujolais et une sobriété foncière					
2.1-Satisfaire le besoin de 32 200 logements à l'échelle du Beaujolais entre 2021 et 2045 en limitant autant que possible la consommation du foncier	DU3	Nombre de logements produits	SCoT, EPCI, Polarité	Sit@del (logements commencés)	non
	DU4	Nombre de logements produits sans consommation foncière (densification, division)	SCoT, EPCI, Polarité	SMB observatoire conso Analyse différenciée des logements produits avec consommation foncière (soustraction)	oui
	DU5	Evolution de la taille des ménages	SCoT, EPCI, Polarité	RP INSEE	non
	DU6	Evolution du nombre de logements vacants	SCoT, EPCI, Polarité	RP INSEE	non
2.2-Mettre en adéquation l'offre de logements et les capacités d'accueil en mutualisant les équipements et les services de proximité pour garantir l'attractivité des secteurs ruraux et des communes qui fonctionnent en binôme	DU7	Evolution du nombre d'équipements et de services de proximité (en parallèle des indicateurs DE17 et DE18)	SCoT, EPCI, Polarité	BPE (tous les 5 ans : 2021)	non
2.3-Mieux répartir l'offre d'habitat aidée pour faciliter le parcours résidentiel de toutes les générations, y compris dans les secteurs ruraux	DU8	Evolution du nombre de logements sociaux	SCoT, EPCI, Polarité	RP INSEE, RPLS	non
	DU9	Part des logements sociaux dans le parc global de logements	SCoT, EPCI, Polarité	RP INSEE, RPLS	non
2.4-Produire des typologies de logements adaptées aux besoins spécifiques de toutes les générations et des nouveaux actifs, agriculteurs, viticulteurs et visiteurs compris	DU10	Typologie de logements (par nombre de pièces)	SCoT, EPCI, Polarité	RP INSEE	non
Orientation 3 : Encadrer la densification par des règles d'optimisation douce et exiger la qualité architecturale et paysagère des projets de développement urbain					
3.1-Prioriser le développement résidentiel dans l'enveloppe urbaine et en renouvellement adapté au contexte existant sans consommer de foncier	DU11	Nombre et taux de logements prévu en centralité	SCoT, EPCI, Polarité	Documents d'urbanisme	non
	DU12	Nombre et taux de logements prévu en renouvellement urbain	SCoT, EPCI, Polarité	Documents d'urbanisme	non
3.2-Réglementer et diversifier les formes urbaines pour une densification acceptable	DU13	Evolution des formes de logements (indiv., groupé, coll.)	SCoT, EPCI, Polarité	Sit@del (logements commencés)	non
3.3-Encadrer l'aménagement des espaces entre ville et campagne dans un souci de qualité urbaine, paysagère et architecturale dans le respect des typologies urbaines et villageoises existantes	DU14	Nombre de projets contribuant à l'aménagement qualitatif des entrées de ville et/ou limites ville-campagne	SCoT, EPCI, Polarité	Documents d'urbanisme, autorisation d'urbanisme	non

V Indicateurs de l'évolution des mobilités

Objectif du D00		Indicateurs	Echelle	Source des données	Suivi SIG
3-Des mobilités sobres et adaptées pour une meilleure desserte interne du Beaujolais garantissant son attractivité					
Orientation 1 : Organiser un développement urbain favorable à la multimodalité, en cohérence avec l'armature territoriale					
1.1-Accueillir le développement démographique en centralité	DU10	Nombre et taux de logements prévu en centralité	SCoT, EPCI, Polarité	Documents d'urbanisme	non
1.2-Organiser le développement économique sur les secteurs les mieux desservis et les plus accessibles du territoire	M1	Nombre de secteurs économiques (zone commerciale, ZAE, ...) desservies par les TC	Zone économique	Lignes TC, Sytral Mobilités	non
Orientation 2 : Poursuivre le développement des modes de déplacements alternatifs à l'usage individuel de la voiture					
2.1-Développer une offre en transports collectifs attractive et complémentaire	M2	Evolution du nombre de logements dans les polarités desservies par les TC	SCoT, EPCI, Polarité	RP INSEE, Sytral Mobilités	non
	M3	Evolution du nombre de déplacements en TC (et de la part modale)	SCoT, EPCI	RP INSEE, EMD (tous les 10 ans, 2015)	non
2.2-Poursuivre le développement des modes actifs de déplacement et des services de mobilité alternatifs à l'usage individuel de la voiture	M4	Evolution du nombre de déplacements modes actifs (et de la part modale)	SCoT, EPCI	RP INSEE, EMD (tous les 10 ans, 2015)	non
	M5	Nombre d'aires de covoiturage	SCoT, EPCI	EPCI	oui
Orientation 3 : Optimiser le maillage routier du territoire					
3.1-Améliorer les circulations sur les axes structurants et renforcer le réseau local lorsque cela est nécessaire	M6	Nombre de projets (requalification de voirie, de ponts, ...) contribuant à renforcer les liaisons Est-Ouest	SCoT	Suivi des projets	non
3.2-Optimiser l'offre en stationnement	M7	Nombre de stationnements projetés (dont mutualisés)	SCoT, EPCI, Polarité	Documents d'urbanisme	non

VI Indicateurs de la préservation de l'environnement, du cadre de vie et de nos ressources

Objectif du DOO		Indicateurs	Echelle	Source des données	Suivi SIG
4-Un environnement et des paysages remarquables garantissant la qualité du cadre de vie et confortés par une transition écologique exigeante					
Orientation 1 : Protéger le patrimoine naturel pour renforcer la biodiversité et garantir le fonctionnement écologique du territoire					
1.1-Mieux identifier les réservoirs de biodiversité terrestres et aquatiques pour mieux les protéger	E1	Surfaces de réservoirs de biodiversité connus et surface protégée dans les documents d'urbanisme	SCoT	Protection et inventaires (DREAL) + documents d'urbanisme	oui
	E2	Surfaces artificialisées au sein des réservoirs de biodiversité identifiés	SCoT	Document d'urbanisme, SMB observatoire conso	oui
1.2- Renforcer la trame Verte et Bleue et la conforter par un maillage en "arête de poisson" complémentaire	E3	Nombre de corridors écologiques identifiés dans le SCoT faisant l'objet de prise en compte effective dans les documents d'urbanisme	SCoT (+ liste de corridors)	Document d'urbanisme	oui
1.3- Protéger, renforcer et restaurer les connexions fonctionnelles entre les réservoirs et les corridors de biodiversité et la "nature ordinaire" par un maillage complémentaire	E4 / DE8	Evolution du nombre d'hectares classés en zone A ou en N	SCoT, EPCI	Document d'urbanisme	oui
1.4- Protéger les milieux hydrographiques du Val de Saône par une exploitation raisonnée des matériaux alluvionnaires	E5	Surface de carrières d'extraction de matériaux alluvionnaires (attention : nouveaux projets interdits)	SCoT	Autorisation d'exploiter, SMB observatoire conso	oui
Orientation 2 : Préserver nos ressources naturelles et alimentaires au profit du "bien vivre en Beaujolais"					
2.1-Préserver la ressource en eau en définissant des usages prioritaires	E6	Evolution de la consommation en eau potable	SCoT, EPCI	Rapports annuels des exploitants et EPCI	non
	E7	Evolution de la qualité de l'eau distribuée			
	E8	Evolution des volumes d'eaux usées traitées			
	E9	Evolution du nombre de STEP conformes (capacité)			
	E10	Evolution du nombre d'assainissement autonome	SMB observatoire conso	SMB observatoire conso	oui
2.2-Garantir une exploitation raisonnée des ressources agricoles, viticoles, maraichères, forestières et d'élevage au profit du territoire	E12	Evolution du nombre d'hectares de zone A ou N strictes (inconstructibles)	SCoT, EPCI	Document d'urbanisme	oui
	E13	Evolution du nombre d'hectares de SAU labellisés (bio, appellations, agriculture raisonnées, ...)	SCoT, EPCI	RGA (tous les 10 ans, 2020)	non
2.3- Garantir une exploitation raisonnée des ressources en matériaux de construction tout en garantissant un approvisionnement local et durable du territoire	E14	Evolution des surfaces de carrières en activité	SCoT, EPCI	SMB observatoire conso	oui
2.4-Développer la nature en ville et les espaces de loisirs actifs pour la santé des habitants	E15	Evolution des surfaces protégées (parc, espaces verts, alignements d'arbres, ...) dans les documents d'urbanisme au sein des espaces urbains	SCoT, EPCI, polarité	Document d'urbanisme	oui
Orientation 3 : Réduire la vulnérabilité aux risques de tous types et aux incidences du changement climatique					
3.1- Identifier et prévenir les risques d'inondation	E16	Evolution des PPRi (création, révision, modification)	SCoT	Rôle de PPA du SCoT, Georisques	non
	E17	Nombre d'arrêtés de catastrophes naturelles inondation	SCoT, EPCI	Georisques	non
3.2- Anticiper les autres risques naturels et technologiques	E18	Evolution des PPRn et PPRt (création, révision, modification)	SCoT	Rôle de PPA du SCoT, Georisques	non
	E19	Nombre d'arrêtés de catastrophes naturelles	SCoT, EPCI	Georisques	non
3.3- Viser un faible niveau d'exposition aux pollutions et nuisances	E20	Nombre de projets autorisés dans un secteur soumis à des pollutions et nuisances (et mesures de réduction/compensation)	SCoT, EPCI	Cartes de bruit stratégiques (DDT), cartes stratégiques Air (Atmo ARA)	oui, si données DDT et ATMO téléchargeables
	E21	Evolution des trafics routiers	SCoT, EPCI	Département du Rhône	non
	E22	Evolution des émissions de GES par secteurs	SCoT, EPCI	ORCAE ARA	non
3.5- S'adapter concrètement aux effets du changement climatique	E23	Nombre de documents d'urbanisme abordant la notion de bioclimatisme	SCoT, EPCI	Document d'urbanisme	non
Orientation 4 : Protéger et valoriser nos paysages remarquables					
4.1- Identifier et mettre en valeur les vues remarquables du Beaujolais à partir des points culminants, des sites remarquables et coupures d'urbanisation	E24	Suivi des coupures d'urbanisation et cônes de vues identifiés dans le SCoT	SCoT	Document d'urbanisme	non
4.2- Encadrer l'évolution des paysages ruraux, viticoles, forestiers, aquatiques et urbains en s'appuyant sur les objectifs de qualité paysagère du Plan Paysage du Beaujolais	E25	Nombre de documents d'urbanisme ayant un volet "paysage" compatible avec les objectifs du SCoT	SCoT, EPCI	Document d'urbanisme	non
4.3- Encadrer la requalification des paysages urbains dégradés en entrée des villes et des bourgs par des OAP thématiques ou sectorielles	E26	Nombre d'OAP thématiques ou sectorielles d'entrée de ville/bourg	SCoT, EPCI	Document d'urbanisme	non
4.4- Anticiper la transformation du paysage liée à la transition énergétique	E27	Occupation du sol d'origine pour tout projet de production d'énergie de masse	SCoT, EPCI	Suivi des projets (?) SMB observatoire conso	oui
Orientation 5 : Garantir une transition énergétique et écologique adaptée à nos ressources et à nos paysages					
5.1- Inscire le territoire dans une trajectoire ambitieuse de réduction des consommations énergétiques pour tous les usages (industrie, agriculture, trajets, loisirs, commerce) et toutes les fonctions	E28	Evolution des consommation énergétiques par usage (+ ratio par habitant / entreprise ?)	SCoT, EPCI	ORCAE ARA	non
5.2- Permettre la performance énergétique des projets d'aménagement et de construction	E23	Nombre de documents d'urbanisme abordant la notion de bioclimatisme	SCoT, EPCI	Document d'urbanisme	non
5.3- Promouvoir les réseaux intelligents pour maîtriser les consommations					
5.4- Permettre l'augmentation de la production d'énergies renouvelables diversifiées sur le territoire (Mix énergétique)	E29	Evolution de la part d'EnR dans la production d'énergie	SCoT, EPCI	ORCAE ARA	non
5.5- Mobiliser en priorité le potentiel actuel des espaces artificialisés du territoire pour créer des "zones d'accélération des EnR" en respectant nos paysages	E27	Occupation du sol d'origine pour tout projet de production d'énergie de masse	SCoT, EPCI	Suivi des projets (?) SMB observatoire conso	oui